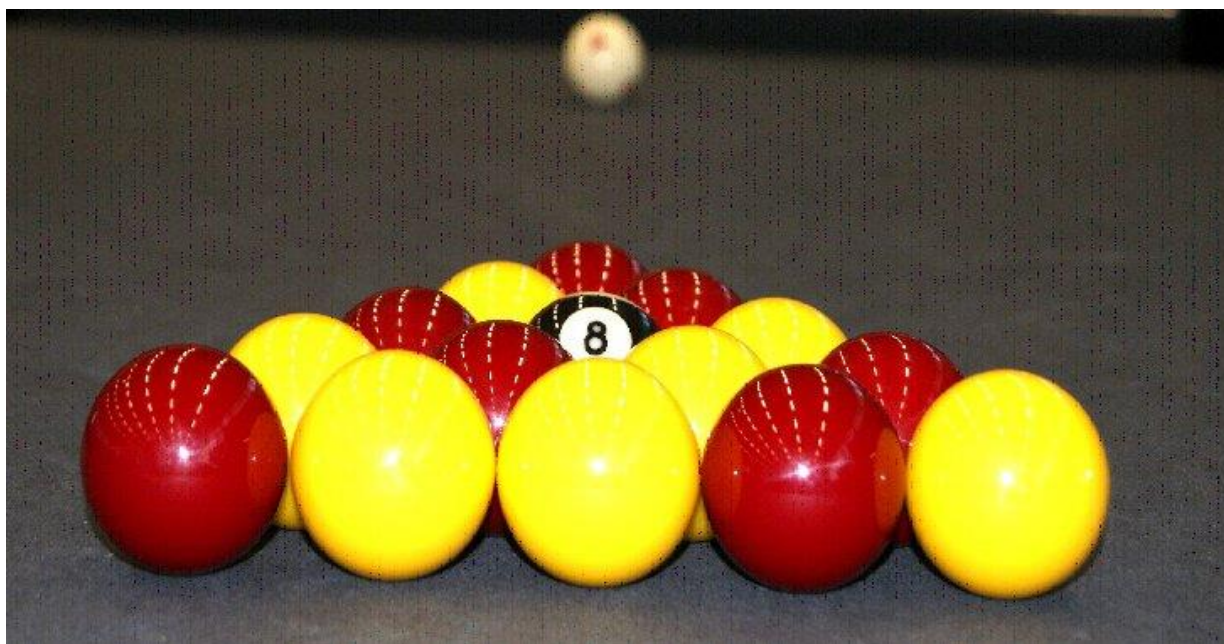




CODE SPORTIF



BLACKBALL LBARA

VERSION 2019 -2020 - 08/2019

1	CHAMPIONNATS.....	3
1.1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1.1	Définition.....	3
1.1.2	Zone des comités sportifs.....	3
1.1.3	Calendrier.....	3
1.1.4	Les catégories	4
1.1.5	Procédures d'inscription.....	5
1.1.6	Droits d'engagement.....	5
1.1.7	Présentation des licences	5
1.2	Fonctionnement Sportif & Distance des matchs.....	6
1.2.1	Championnat de ligue	6
1.2.2	Coupe de la ligue	7
1.2.3	Directeur de Jeu	8
1.2.4	Respect du règlement.....	8
1.2.5	Joueur ou équipe en retard - comportement.....	8
1.2.6	Forfaits – Sanctions	8
1.2.7	Attribution du titre.....	10
1.2.8	Les classements	10
1.2.9	Places pour la finale de ligue	10
1.2.10	Transmission des résultats	10
1.2.11	Récompenses	10
2	QUALIFICATION POUR LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE	11
2.1	GÉNÉRALITÉS	11
2.1.1	Définition.....	11
2.1.2	Conditions de participation	11
2.1.3	Procédure d'inscription.....	11
2.2	FONCTIONNEMENT SPORTIF.....	11
2.2.1	Transmission des résultats	11
2.2.2	Equipe en retard.....	11
3	ANNEXE 1.....	13
3.1	Attribution des points	13
3.2	Tenue vestimentaire	14
4	CAS NON PRÉVUS	15

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1.1 DEFINITION

Les Championnats individuels et par équipe sont des compétitions organisées sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

Les compétitions (championnats de Ligue individuels, par équipe, coupe Auvergne-Rhône-Alpes) sont sous la responsabilité du responsable sportif de la Ligue.

1.1.2 ZONE DES COMITES SPORTIFS

La ligue régionale se compose de 2 zones sportives : 1 zone Auvergne et 1 autre Rhône-Alpes.

1.1.3 CALENDRIER

Le calendrier régional est établi en fonction du calendrier national, il est déterminé par le responsable sportif de la Ligue.

Les lieux sont définis par le responsable sportif de la Ligue.

Les clubs qui ne désirent pas recevoir de compétitions sont priés de le faire savoir au responsable sportif de la Ligue dès le début de la saison sportive en cours.

Pour recevoir une compétition, les salles sont tenues d'avoir des billards en bon état et des locaux propres. La qualité des billards, du matériel sportif ainsi qu'une tenue des salles correcte sont des éléments importants dans la décision d'attribution des compétitions.

Le calendrier est constitué des compétitions suivantes :

- 5 tournois Régionaux (TR) de catégorie mixte par zone
- 3 tournois Régionaux (SP) comprenant les catégories suivantes :
 - . Catégorie Vétérant
 - . Catégorie Féminine
 - . Catégorie U15
 - . Catégorie U18
 - . Catégorie U23
 - . Catégorie Equipes DN3
- Une Coupe ARA par équipe qualificative pour la Finale de la Coupe de France.
- Une Coupe ARA individuelle qualificative pour la Finale de ligue ARA Nationale 2.

1.1.4 LES CATEGORIES

Les catégories féminines et vétérans ne sont pas cumulables.

1.1.4.1 CATEGORIE MIXTE :

Cette catégorie mixte est ouverte à tous les joueurs et joueuses sans condition d'âge ou de genre.

1.1.4.2 CATEGORIE VETERAN :

Catégorie mixte pour les joueurs et joueuses ayant plus de 40 ans le 31 décembre de la saison en cours.

1.1.4.3 CATEGORIE FEMININE :

Catégorie réservée aux joueuses sans condition d'âge.

1.1.4.4 CATEGORIE U23 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 23 ans le 31 décembre de la saison en cours.

1.1.4.5 CATEGORIE U18 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 18 ans le 31 décembre de la saison en cours.

1.1.4.6 CATEGORIE U15 :

Catégorie mixte pour les joueurs ayant moins de 15 ans le 31 décembre de la saison en cours.

1.1.4.7 CATEGORIE EQUIPES :

Cette catégorie mixte est ouverte à tous les joueurs et joueuses sans condition d'âge ou de genre. La définition des équipes est expliquée dans un chapitre spécifique.

Elle comprend 1 division :

- Division Nationale 3 (DN3)

Les équipes doivent être composées de 4 à 8 joueurs titulaires.

Si 4 titulaires, au moins, de l'équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut jouer.

Deux remplacements, sont autorisés en cours de match à partir de la 2ème session de 4 parties.

Chaque équipe doit se présenter au minimum avec deux joueurs à chaque match.

Les quatre joueurs peuvent être des remplaçants.

Un joueur ne peut être titulaire que dans une équipe. Il peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club, de niveau égal ou supérieur, si son équipe est complète lors de la même journée de championnat, ou lors d'un tournoi.

1.1.5 PROCEDURES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le site de la ligue ARA « **billard-auvergne-rhone-alpes.com** », la date limite est fixée au dimanche soir 23h59 précédant la compétition.

1.1.5.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

- Tous les joueurs et joueuses, à jour du paiement de leur licence pour la saison sportive en cours, sont autorisé(e)s à participer aux épreuves des Championnats de France dès les phases éliminatoires de département (ou de district).
- Lors des Championnats de France, chaque licencié(e) peut participer à une épreuve de catégorie mixte (Nationale 1 ou Nationale 2 ou Masters) et à une épreuve de catégorie spécifique (U15, U18, U23, Vétérans ou Féminines).

1.1.5.2 COMPETITIONS PAR EQUIPES

1.1.6 DROITS D'ENGAGEMENT

- Pour participer aux compétitions Régionale 1, il faudra s'acquitter d'une inscription de 5 euros le jour du tournoi auprès du directeur de jeu. Les engagements seront intégralement reversés aux 8 premiers du tournoi. Les catégories R2, R3 et R4 sont gratuites.
- L'inscription à la coupe ARA Individuelle sera de 10 euros reversés en totalité aux 8 premiers du tournoi.
- Pour participer aux compétitions par équipes, il faudra s'acquitter d'une inscription annuelle de 60€ auprès de la LBARA.

1.1.7 PRESENTATION DES LICENCES

Le responsable sportif de la ligue aura contrôlé que le joueur / la joueuse inscrit est titulaire d'une licence Fédérale sur le site E2I.

Si le joueur (ou la joueuse) n'est pas inscrit sur le site E2I, il sera automatiquement enlevé de la liste des inscrits au tournoi.

1.2 FONCTIONNEMENT SPORTIF & DISTANCE DES MATCHS

1.2.1 CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les qualifications sont organisées comme suit :

1.2.1.1 CHAMPIONNAT MIXTE

Le championnat mixte se déroule en 5 étapes individuelles dans chaque zone de comités sportifs. En fonction du nombre d'inscrits, chaque zone pourra diviser son championnat en autant de divisions régionales que nécessaires : Régionale 1, Régionale 2... etc.

NB. A titre expérimental, le comité Auvergne testera une nouvelle formule de classement.

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poule. A partir des phases finales, élimination directe en quatre manches gagnantes. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

Les joueurs seront placés dans le tableau en fonction de leur classement au championnat, afin d'obtenir le schéma suivant pour les 1ers tours (pour un tableau de 32 joueurs complet) :

Poule 1	Poule 2
N° 1 opposé au N° 32	N° 5 opposé au N° 28
N° 17 opposé au N° 16	N° 21 opposé au N° 12
N° 9 opposé au N° 24	N° 13 opposé au N° 20
N° 25 opposé au N° 8	N° 29 opposé au N° 4
Poule 3	Poule 4
N° 3 opposé au N° 30	N° 7 opposé au N° 26
N° 19 opposé au N° 14	N° 23 opposé au N° 10
N° 11 opposé au N° 22	N° 15 opposé au N° 18
N° 27 opposé au N° 6	N° 31 opposé au N° 2

Les poules sont déterminées en fonction du classement général.

Dans le cas où le tournoi se déroule en plusieurs divisions, ces divisions seront organisées en fonction des résultats du tournoi précédent : les 8 derniers du tournoi seront relégués en division inférieure, les 8 premiers seront promus en division supérieure.

En fonction du nombre d'inscrits, les divisions de plus haut niveau seront remplies à 32 joueurs, jusqu'à épuisement du nombre d'inscrits.

En cas de repêchages, ceux-ci se feront en fonction du classement général de la zone de comité sportif.

Le 1^{er} tournoi de la saison prendra en référence le classement général de la saison précédente.

En fonction du statut individuel (international, master...) d'un joueur, la CSR pourra décider de son intégration dans la plus haute division régionale.

1.2.1.2 CHAMPIONNATS SPECIFIQUES

- FÉMININ, U23, VETERAN :

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poules. A partir des phases finales, élimination directe en quatre manches gagnantes. La finale se joue en cinq manches gagnantes.

- U18 :

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poules. A partir des phases finales, élimination directe en trois manches gagnantes. La finale se joue en quatre manches gagnantes.

- U15 :

Les tournois se jouent en double KO en trois manches gagnantes en phase de poules. A partir des phases finales, élimination directe en trois manches gagnantes. La finale se joue en trois manches gagnantes.

1.2.1.3 CHAMPIONNATS EQUIPES

Le championnat régional concerne les équipes inscrites dans la Division Nationale 3 (DN3). Un club peut avoir plusieurs équipes engagées dans la division.

En fonction du nombre d'équipes engagées, le championnat régional sera divisé en plusieurs divisions régionales en fonction des classements de la saison précédente : Division Régionale 1 (DR1), Division Régionale 2 (DR2), Division Régionale 3 (DR3)...

Les matchs de championnat se jouent théoriquement sur deux billards. Si le match prend du retard par rapport au planning prévu, des billards supplémentaires seront attribués.

Le championnat se joue en match aller-retour de vingt manches.

Deux remplacements, sont autorisés en cours de match à partir de la 2^{ème} session de 4 parties.

La distance des matchs est de 16 manches. Toutes les manches doivent être jouées.

1.2.2 COUPE DE LA LIGUE

1.2.2.1 COUPE AUVERGNE- RHONE-ALPES INDIVIDUELLE

Tous les joueurs et joueuses peuvent y participer : il n'y a pas de catégorie spécifique.

Les matchs se jouent en élimination directe, en trois manches gagnantes, la finale se joue en quatre manches gagnantes.

Les participants tirent un numéro au moment du pointage et à chaque tour.

1.2.2.2 COUPE AUVERGNE- RHONE-ALPES EQUIPE

Toutes les équipes DN3 sont autorisées à y participer.

Les matchs se jouent en élimination directe en huit manches gagnantes.

Les équipes tirent un numéro au moment du pointage et à chaque tour.

1.2.3 DIRECTEUR DE JEU

Le Directeur de Jeu est désigné par le responsable sportif de la Ligue.

1.2.4 RESPECT DU REGLEMENT

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la Commission de Discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur par un mail émanant de la CSR Blackball à destination de son président de club.

1.2.5 JOUEUR OU EQUIPE EN RETARD - COMPORTEMENT

Chaque compétition peut disposer d'une réglementation spécifique, mais les règles suivantes sont applicables à toutes.

1.2.5.1 AU POINTAGE

Qu'il y ait une phase spécifique pour le pointage ou que celui-ci se déroule lors de l'appel des compétiteurs, le Directeur de Jeu contrôle la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition.

1.2.5.2 A L'APPEL DES MATCHS

Si un joueur ou une équipe, pendant le déroulement de la compétition ne sont pas présents lors de l'appel de leur nom, un deuxième et dernier appel est renouvelé 3 minutes après.

Si ce joueur est toujours absent, il sera sanctionné et sera considéré "forfait".

Si cette équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent, l'équipe sera sanctionnée et sera considérée "forfait".

NB : L'heure du second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur des jeux ou la personne déléguée par lui.

1.2.6 FORFAITS – SANCTIONS

1.2.6.1 DECLARATION D'UN FORFAIT :

Le forfait d'un joueur, d'une joueuse ou d'une équipe peut être excusé ou non, suivant les cas de figure et les justificatifs fournis.

Dans tous les cas, l'information du forfait doit être communiquée par écrit (Email ou SMS) :

- Pour le championnat régional individuel et équipe

- au responsable sportif Blackball de la Ligue

- Cas de forfait :

- 1er cas :

Forfait signalé au moins 72 heures avant le début de la compétition

Le forfait est considéré valablement excusé.

- 2ème cas :

Forfait signalé entre la compétition et les 72 heures qui la précèdent.

Le forfait peut être considéré excusé pour cas de force majeure par le responsable sportif (hospitalisation, accident de la route, autres cas d'empêchement ...).

L'intéressé doit néanmoins fournir au responsable sportif, tous les justificatifs de son forfait dans les 72 heures qui suivent la compétition.

- 3ème cas :

Forfait non signalé avant le début de la compétition

Le forfait peut être considéré comme non excusé si le délai de fourniture des pièces justificatives n'est pas excusable par la situation.

1.2.6.2 *FORFAIT EXCUSE (FE) – SANCTIONS FORFAIT NON EXCUSE (FNE) – SANCTIONS :*

A – Individuel

Tout participant qualifié ou son remplaçant pour la/les finale(s) de ligue se doit d'être présent lors de cet/ces événement(s).

Toute(s) absence(s), au début comme en cours de compétition, sera/seront considérée(s) comme forfait non excusé, et entraînera/entraîneront :

- une disqualification automatique et définitive de toutes les compétitions individuelles pour lesquelles le joueur est qualifié au cours de cet événement.

- la perte immédiate et irrémédiable de tous les points, classements et avantages obtenus lors des compétitions antérieures aux finales de ligue et de tous les points, classements et avantages obtenus lors des finales de ligue.

Seules les absences justifiées par un événement exceptionnel pourront être excusées, celles-ci restant à la seule appréciation du Président de la commission régionale Blackball ou du juge arbitre.

B – Équipe

Un match forfait excusé attribue :

6 points au classement et +8 points de « Goal Average » à l'équipe gagnante, 0 point au classement et 0 point au « Goal Average » à l'équipe absente.

Un match forfait non excusé attribue :

6 points au classement et +8 points de « Goal Average » à l'équipe gagnante, - 4 points au classement et - 16 points au « Goal Average » à l'équipe absente.

1.2.7 ATTRIBUTION DU TITRE

Le vainqueur d'une Finale Régionale est déclaré :

"Champion de région de Billard Blackball dans la catégorie..."

1.2.8 LES CLASSEMENTS

1.2.8.1 ATTRIBUTION DES POINTS :

Voir Annexe 1.

1.2.9 PLACES POUR LA FINALE DE LIGUE :

Catégorie Mixte, Catégorie Vétéran, Catégorie Féminine, Catégorie U15, Catégorie U18, Catégorie U23, Catégorie Equipes DN3

En fonction des quotas :

Le champion de Zone est automatiquement qualifié pour la finale de ligue.

Suivent ensuite les joueurs selon leur ordre de classement en fonction du nombre de places obtenues par Zone.

1.2.10 TRANSMISSION DES RESULTATS :

Au plus tard le soir de la compétition, les directeurs de jeu transmettent au responsable sportif de la Ligue les résultats complets pour pouvoir établir le classement général.

1.2.11 RECOMPENSES :

Les clubs qui reçoivent les compétitions de championnat sont tenus d'offrir des trophées aux finalistes de chaque compétition de championnat. (Trophée minimum de 20 cm de haut sans le socle ou médailles).

2 QUALIFICATION POUR LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

2.1 GÉNÉRALITÉS

2.1.1 DEFINITION

La qualification pour la Finale de la Coupe de France réunit toutes les équipes de club engagées dans le championnat FFB.

La compétition est un tournoi sous l'égide de la Fédération Française de Billard.

2.1.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La compétition est réservée aux équipes DN3 engagées en championnat dans les Clubs affiliés à la Fédération.

Les équipes étant les mêmes équipes que celles du championnat, elles doivent donc satisfaire aux mêmes conditions de participation que pour le championnat.

2.1.3 PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les équipes doivent s'inscrire sur le site de la ligue (Coupe de la ligue par équipe).

Se renseigner auprès du responsable sportif de la Ligue via le site de la ligue dans la rubrique nous contacter.

2.2 FONCTIONNEMENT SPORTIF

Compétition en élimination directe en 8 manches gagnantes.

Tirage au sort à chaque tour.

2.2.1 TRANSMISSION DES RESULTATS

Les responsables sportifs de Ligue doivent transmettre sous format informatique (Excel) les résultats de leurs qualifications régionales au responsable concerné de la CN Blackball.

2.2.2 EQUIPE EN RETARD

A - Au pointage

Le Directeur de Jeu contrôle les licences et la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition ainsi que le bordereau d'engagement de l'équipe.

Si une équipe ne se présente pas au bout de 30 minutes après le début du pointage, elle ne peut plus s'échauffer, même si les opérations de pointage ne sont pas encore terminées.

B - A l'appel des matchs

Si une équipe ou l'un de ses joueurs, pendant le déroulement de la compétition n'est pas présent lors de l'appel de son nom, un deuxième et dernier appel est renouvelé 3 minutes après.

Si cette équipe ou l'un de ses joueurs est toujours absent, l'équipe sera sanctionnée d'un forfait pour toute la compétition

3 ANNEXE 1

3.1 ATTRIBUTION DES POINTS

.A – Individuel

Pour les catégories Mixte, Vétéran, Féminine, U40, U23, U18, U15 :

Place	R1	R2	R3	R4	Place	R1	R2	R3	R4
1	200	142	93	53	33	95	55	24	1
2	180	125	79	42	34	95	55	24	1
3	161	109	66	32	35	95	55	24	1
4	161	109	66	32	36	95	55	24	1
5	143	94	54	23	37	95	55	24	1
6	143	94	54	23	38	95	55	24	1
7	143	94	54	23	39	95	55	24	1
8	143	94	54	23	40	95	55	24	1
9	126	80	43	15	41	95	55	24	1
10	126	80	43	15	42	95	55	24	1
11	126	80	43	15	43	95	55	24	1
12	126	80	43	15	44	95	55	24	1
13	126	80	43	15	45	95	55	24	1
14	126	80	43	15	46	95	55	24	1
15	126	80	43	15	47	95	55	24	1
16	126	80	43	15	48	95	55	24	1
17	110	67	33	8	49	81	44	16	0
18	110	67	33	8	50	81	44	16	0
19	110	67	33	8	51	81	44	16	0
20	110	67	33	8	52	81	44	16	0
21	110	67	33	8	53	81	44	16	0
22	110	67	33	8	54	81	44	16	0
23	110	67	33	8	55	81	44	16	0
24	110	67	33	8	56	81	44	16	0
25	110	67	33	8	57	81	44	16	0
26	110	67	33	8	58	81	44	16	0
27	110	67	33	8	59	81	44	16	0
28	110	67	33	8	60	81	44	16	0
29	110	67	33	8	61	81	44	16	0
30	110	67	33	8	62	81	44	16	0
31	110	67	33	8	63	81	44	16	0
32	110	67	33	8	64	81	44	16	0
A	0	0	0	0	FE	0	0	0	0
FNE	-50	-35	-20	-5	SUP	-100	-70	-40	-10

Les casses fermes et reprises fermes seront prises en compte pour le classement des tournois et le classement général mais ne feront pas obtenir des points supplémentaires.

B – Équipe

Le classement du championnat par équipe est établi par Division Régionale en fonction du nombre de points. En cas d'égalité de points, le départage s'effectue, dans l'ordre, selon les règles suivantes :

-Le "Point Average" général (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur tous les matchs des 2 phases)

-Le meilleur nombre de points de match gagné par une équipe lors de rencontre entre les ex-aequo.

-Le "Point Average" particulier (meilleure différence entre les manches gagnées et perdues par une équipe, sur les matchs des 2 phases, entre les équipes ex-aequo)

Les équipes marquent :

- 6 points par match gagné avec au minimum 12 parties gagnées.
- 5 points par match gagné avec un nombre de parties gagnées compris entre 9 et 11.
- 3 points par match nul
- 2 points par match perdu avec au moins 5 parties gagnées.
- 1 point par match perdu avec moins de 5 parties gagnées.
- 0 point par match forfait excusé
- - 4 points par match forfait non excusé

Un match forfait excusé attribue :

Voir page 9.

Un match forfait non excusé attribue :

Voir page 9.

3.2 TENUE VESTIMENTAIRE

Tous les joueurs participant aux compétitions organisées par la LBARA doivent revêtir une tenue vestimentaire conforme au code sportif national sous peine de sanctions.

Toutefois, certaines dérogations peuvent s'appliquer à ce point précis du règlement sous décision exclusive du Président de la commission régionale Blackball ou du juge arbitre.

4 CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au présent règlement seront soumis à l'appréciation de la Commission régionale Blackball.

En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, le juge Arbitre, le directeur de jeu ou le représentant officiel de la CRB présent lors de cette compétition, pourront prendre une décision à effet immédiat.

Ces décisions seront à effet immédiat et feront l'objet de modifications dans le code sportif après une concertation avec le responsable sportif Blackball.

**TOUS LES CAS NON-PRÉVUS AU PRÉSENT REGLEMENT SERONT EXAMINES ET TRANCHES PAR LE
RESPONSABLE SPORTIF BLACKBALL DE LA LIGUE**

**Le code sportif peut être modifié à tout moment en fonction des
décisions prises par le comité directeur de la ligue ou par le
responsable sportif Blackball.**

Contact : csrblackball.lbara.drf@gmail.com